

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.11.2018		18.213	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission des finances	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 18.037
-------------------------------------	---

Titre : Intégration de la résorption du découvert dans les nouveaux mécanismes financiers

Contenu :

Le Conseil d'État est chargé d'intégrer, dans sa réflexion visant à mettre en place de nouveaux mécanismes financiers, un mécanisme permettant d'envisager, à long terme, la résorption du découvert existant de l'État. Ce mécanisme pourrait prendre la forme, par exemple, d'un amortissement annuel de 1% dans le compte de fonctionnement. Il sera présenté au Grand Conseil en même temps que le rapport présentant le nouveau mécanisme financier.

Développement (obligatoire) :

Le canton de Neuchâtel connaît un découvert extrêmement conséquent en comparaison intercantonale qu'il s'agit d'envisager réduire dans le cadre de la réforme des mécanismes financiers qui, s'ils visent à contenir les déficits conjoncturels de l'État, ne prévoient pas pour l'heure de s'attaquer à l'état financier de l'État. Les normes financières de la Conférence des directeurs cantonaux des finances prévoient un amortissement en cinq ans, soit à hauteur de 20% minimum chaque année. Conscients de la complication financière que cela engendrerait, le groupe libéral-radical propose un rythme réduit, mais estime qu'il est de la responsabilité des autorités d'envisager améliorer durablement la situation financière de l'État.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Damien Humbert-Droz, président de la commission

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :